

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Arrêté Municipal n° 2024 12 A581

Réglementation de la circulation et le stationnement des véhicules pour le 06 Janvier 2025 de 7h45 à 8h15 et le 10 Janvier 2025 de 17h45 à 19h, à l'occasion de travaux d'élévation utilisant une plateforme élévatrice au niveau du 25 rue du Guesclin et les tuileries.

Le maire de PONTVALLAIN,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14, R 411-8, -2, -4,

Vu le code des communes, notamment les articles L131-2, L131-3, L131-4 et L184-13,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules légers et Poids lourds le 06 Janvier 2025 de 7h45 à 8h15 et le 10 Janvier 2025 de 17h45 à 19h, à l'occasion de travaux d'élévation utilisant une plateforme élévatrice au niveau du 25 rue du Guesclin et les tuileries.

ARRETE

Article 1er - La circulation et le stationnement des véhicules légers et Poids lourds seront interdits le 06 Janvier 2025 de 7h45 à 8h15 et le 10 Janvier 2025 de 17h45 à 19h, à l'occasion de travaux d'élévation utilisant une plateforme élévatrice au niveau du 25 rue du Guesclin et les tuileries.

Article 2 -Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, telle qu'elle résulte notamment de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la déviation et pour information aux usagers de la mairie de Pontvallain

Article 4 -. Monsieur le Maire de Pontvallain, Brigade de gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pontvallain, le 27 Décembre 2024.
Patrice BOUTTIER, Maire Adjoint

DIFFUSIONS :

- Groupement de Gendarmerie de Pontvallain²
- Sdis de Pontvallain
- Cyril LANDAIS

